

Paris, le 8 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République.

Citoyen-Président,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il a été brûlé, hier, à la caisse de l'extraordinaire, 3 millions d'assignats provenant des recettes sur les domaines nationaux. Ces 3 millions, joints aux 653 millions déjà brûlés, forment un total de 656 millions.

La dépense de la caisse de l'extraordinaire, depuis son établissement, s'élevait, hier au soir, à 2 855 755 835 l. 3 s. 4 d. En en déduisant le montant des brûlements, la masse des assignats qui restent en circulation n'est plus que de 2 199 755 835 l. 3 s. 4 d. ; mais en y joignant les 6 189 500 livres de billets de caisse ou promesses qui remplacent encore les assignats dans le commerce, la véritable circulation est de 2 205 945 335 l. 3 s. 4 d. : il manque, par conséquent, 194 054 664 l. 16; s. 8 d., pour arriver aux 2 milliards 400 millions qui peuvent exister en circulation aux termes du décret du 24 octobre dernier.

Je suis avec respect citoyen-président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Amelot.